Mairie
de
Tocane Saint-Apre
en
Périgord
blanc
Code Postal : 24350

# ARRÊTÉ 80/2026

## PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE TRAVAUX DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

**Le Maire de Tocane-Saint-Apre,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et suivants ;

Vu le règlement du cimetière communal ;

Considérant qu'à l'occasion de la Toussaint, de nombreuses personnes se rendent au cimetière communal afin de se recueillir sur les sépultures de leurs proches ;

Considérant qu'il convient de préserver la tranquillité, le calme et le recueillement des familles et des visiteurs durant cette période ;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de suspendre temporairement les travaux réalisés dans le cimetière ;

**ARRÊTE**

### 1 – Article 1 – Interdiction des travaux

Les travaux sur les concessions et sépultures du cimetière communal de Tocane-Saint-Apre sont interdits du 15 octobre au 15 novembre 2026 inclus, afin de préserver la tranquillité et le recueillement des personnes venant se recueillir à l'occasion de la Toussaint.

### 2 – Article 2 – Exception

Par dérogation à l'article 1, des travaux pourront être autorisés en cas de nécessité immédiate, notamment pour des raisons de sécurité ou lorsqu'une intervention ne peut être différée.

Toute intervention devra préalablement être signalée et autorisée par la mairie.

### 3 – Article 3 – Exécution et affichage

Le présent arrêté sera affiché en mairie et à l'entrée du cimetière.

Monsieur le Maire et les services municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tocane-Saint-Apre, le 2 octobre 2026

Le Maire,
Florent SIMON

MAIRIE de TOCANE-SAINT-APRE (Dordogne)

Téléphone : 05 53 90 70 29 - Email: mairie@tocanesaintapre.fr
Mairie ouverture du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 13h30 et 16h30